



## Question sur l'achat d'une maison en viager

Par **marojo**, le **31/01/2011 à 19:34**

Bonjour,rnrnJe voudrais savoir si j'achete une maison en viager occupé ou non occupé quel est la différence.rnCela aut il le coup et pouvez vous me dire comment cela se passernmerci pour votre réponse

Par **mimi493**, le **31/01/2011 à 19:42**

Occupé : vous payez moins cher mais vous n'avez pas la jouissance du bien avant le décès du vendeur  
Libre : vous pouvez habiter le logement, le louer, mais vous n'en serez propriétaire qu'au dès du vendeur.rnrnVous connaissez le film "le Viager" ? Je vous suggère de le regarder

Par **marojo**, le **31/01/2011 à 21:13**

Bonjourrnrnje pense que vous vouliez me dire deces du proprietaire rnest ce que cela est interessant à faire ou il faut éviter

Par **mimi493**, le **31/01/2011 à 21:16**

ça dépend.rnSi le crédientier casse sa pipe 9 mois après la vente, c'est une bonne affaire, s'il devient le doyen de l'humanité, vous pouvez mourir avant lui en ayant payé toute votre vie

pour ne profiter de rien